Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260427-DCM_20260427_10-DE

Délibération n° DCM_20260427-10 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN

Absents:

Etaient absents excusés: K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER - N. RENAUD - S. GUILLUY

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....16

De votants :.....17

DCM_20260427-10 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL POUR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- pilotage du groupement d'achat électricité et de gaz à l'échelle du département ;
- SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilotage du Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques ;
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge ;
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260427-DCM_20260427_10-DE

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent ;
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leurs plans climats ;
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du Conseil municipal. Il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

M. Philippe DORNIC se porte candidat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Énergie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE M. Philippe DORNIC comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER